

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :

en exercice	11
présents	7
votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : BUDGET M4 POLE SPORTS LOISIRS : Décision modificative n° 1

Par délibération en date du 18 mars 2022, le conseil municipal a approuvé le budget primitif Pôle Sports Loisirs 2022.

À l'analyse de l'exécution de ce budget, il apparaît nécessaire d'ajuster les chapitres de la section d'exploitation.

Il apparaît plus précisément un besoin de crédits supplémentaires au chapitre 012 relatif aux frais de personnel. Ce besoin de crédit peut être équilibré par un virement de crédit depuis le chapitre 022 (dépenses imprévues)

Le tableau suivant retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00 €			
12	Charges de personnel	10 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	-10 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	-10 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		0,00 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	

Ces propositions sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification de l'inscription des crédits du budget Pôle Sports Loisirs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de procéder de la manière suivante à la réaffectation de dépenses au sein de la section de d'exploitation du budget "Pôle Sports Loisirs" ;

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00 €			
12	Charges de personnel	10 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	-10 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	-10 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		0,00 €		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	

- Autorise Monsieur le Maire au vu des dernières écritures comptables à réajuster par décision modificative n°1 les chapitres des sections d'exploitation et d'investissement du budget Pôle Sports Loisirs 2022 ;

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le 07/11/2022



ID : 038-213805278-20221104-13_041122_03-DE

- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment en matière de signature des documents à intervenir.

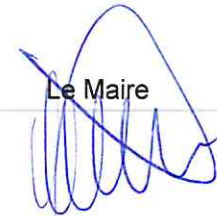
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le


Le Maire

Yves GENEVOIS

